

# « FAIRE AVEC LE LOUP »

## Comment conserver l'élevage de plein air face au retour des loups

Les loups se sont répandus des Alpes jusqu'à l'ouest de la France, émergeant dans les milieux de plaine. Cela génère une expansion des conflits réels et perçus avec les loups, dans une opinion publique souvent polarisée entre haine et fascination. Ceci est accentué par une méconnaissance générale du comportement de l'espèce, un manque de recherches empiriques, un dogmatisme et une vision déconnectée du terrain de nombreux politiques et acteurs les plus bruyants du « dossier loup ».

### **Le PNA<sup>1</sup> toujours défaillant sur l'incitation et l'anticipation de la protection.**

En conservant le constat de prédation sur animaux domestiques et les frontières communales ou départementales comme critères du zonage d'éligibilité aux aides à la protection, le nouveau PNA n'apporte pas de véritable avancée sur l'anticipation. Des événements de prédation répétés et réussis sur le bétail doivent avoir eu lieu avant que les processus administratifs nécessaires ne soient engagés. En conséquence, le soutien de l'État à la mise en place des moyens appropriés (clôtures, chiens de protection) est volontairement retardé. Ainsi la pression de prédation peut croître sans entrave au cours des premières années d'installation des loups dans une nouvelle zone, avec des conséquences financières, professionnelles, sociales et psychologiques évidentes pour les personnes touchées.

Si par ailleurs le nouveau PNA offre des pistes intéressantes, il n'aborde toujours pas le reste à charge financier important lié à la mise en place et au maintien des moyens de protection. C'est une des préoccupations majeures des éleveurs ovins et bovins, principalement dans les zones de prédation.

### **Les éleveurs ne doivent pas espérer que la facilitation des tirs suffise à protéger leurs troupeaux.**

Qu'il soit « strictement protégé » ou « protégé », le loup réoccupera toute la France. Le déclassement éventuel du loup modifiera peu la forme et rien sur le fond.

Même si le tir est actuellement le seul outil pour maintenir l'efficacité à long terme des moyens de protection lorsque les loups, par leurs comportements ou leur nombre les rendent vulnérables, il ne peut garantir seul la viabilité de l'élevage en plein air sans mise en œuvre de moyens de défense adaptés.

### **Le discours sur une co-existence apaisée est une imposture.**

Régulièrement médiatisée, la promotion du « vivre avec le loup » idéalisé par ceux qui, justement n'ont pas à « vivre avec », passe sous silence le risque, le danger, la violence ou la mort qui font le quotidien du métier en présence du prédateur.

Ce discours est vécu comme une imposture par la plupart des éleveurs qui font face aux loups et payent un prix humain et économique difficilement supportable.

Cette négation de leurs difficultés participe à attiser le conflit et les batailles idéologiques malheureusement stériles.

1 Plan National d'Actions pour le loup et les activités d'élevage

## **Besoin de consensus, d'objectifs et de moyens pour un « faire avec » durable.**

Le principal défaut du PNA 2024-2029 est qu'il ne fixe toujours pas de véritables objectifs chiffrés et mesurables. Cela entraîne de nombreux acteurs du dossier (associations de protection de l'environnement ou animalistes, représentants agricole et cynégétiques, scientifiques ...) à s'affronter sur les sujets clivants tels que les modalités des tirs ou le nombre de loup pouvant être abattus, au lieu d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées sur le terrain.

Il faut aujourd'hui du sérieux, de la rigueur et de l'honnêteté à ce dossier, avec des personnes compétentes qui s'entendent sur un objectif commun malgré leurs différences. Pour conjuguer la préservation des loups et des activités d'élevage en plein air, il est indispensable de :

- Déterminer le nombre de loups nécessaire au maintien de l'espèce.
- Définir les critères (densité de loups sur les zones d'élevages, conflits récurrents ...) à partir desquels les moyens de protection deviennent inefficaces et/ou économiquement non viables.
- Décider quels moyens techniques, scientifiques et financiers l'État est prêt à investir pour atteindre ces objectifs.

Parallèlement il est nécessaire de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Collecter les expériences des éleveurs confrontés aux loups depuis plusieurs années, pour réaliser le transfert des savoirs vers les éleveurs en « zones d'expansion géographique », les accompagner pour adapter leur conduite d'élevage et mettre en place des systèmes de protection évolutifs.
- Définir clairement le niveau de protection obligatoire (suivant le contexte) autorisant le tir de défense systématique lorsque le prédateur par son nombre et/ou son comportement domine les moyens de protection.
- Reconnaître, organiser et compenser le surcroît de travail d'une part, apporter des solutions au reste à charge financier de la mise en place et du maintien des moyens de protection d'autre part.
- Mobiliser la société civile et les collectivités locales pour un effort collectif d'adaptation et d'acceptation des contraintes liées à la protection des troupeaux (principalement avec les chiens de protection). Les inciter à participer à leur mise en place par la création de réseaux d'entente territoriaux.
- Mettre la science appliquée au centre du projet – s'agissant de la plasticité écologique et comportementale du loup – au service de l'amélioration de l'efficacité de la protection.

Ces actions devraient voir le jour au sein de Plans locaux de Prévention du Risque de Prédation adaptés à chaque territoire.

Il est possible de conjuguer de façon durable, viable et vivable la préservation du loup et de l'élevage en plein air, facteurs d'équilibre des écosystèmes et de maintien de la biodiversité. Il faut pour cela adapter (et financer) les mesures de sauvegarde, de protection et de défense aux réalités du terrain. Chacun doit s'impliquer dans cet effort.

« Volonté de succès » ou « maintien de conflits insolubles », tel est aujourd'hui le choix collectif qui s'offre à la société française.

## Liste des signataires au 29 novembre 2024

Eric Guttierrez, éleveur (Gironde), initiateur de cette tribune

46 éleveurs (Gironde-Dordogne), signataires du Manifeste pour un Plan de Prévention du Risque de Prédation sur le massif forestier de la Double

Elisabeth Moreau, éleveuse (Drôme)

Sylvain Rigeade, éleveur (Drôme)

Olivier Maurin, éleveur (Pyrénées Atlantiques), président du Centre Départemental Ovin 64

Jérémy Carron, éleveur (Isère)

Franck Müller, éleveur (Meuse), secrétaire Encore Éleveurs Demain, médiateur élevage/grands prédateurs à l'ARB Bourgogne Franche Comté

Leo Parrel, éleveur (Finistère)

Charly Ilpide, paysan-fromager (Finistère)

Jérôme Orvain, éleveur (Creuse), président de l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine (APML)

Centre d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Monde Agricole de Gironde (CIVAM PPML)

Centre d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Monde Agricole du Finistère (CIVAM 29)

Fabien Quétier, ingénieur écologue

Olivier Thaler, enseignant chercheur en écologie, université de Montpellier et élu local

Hadrien Raggenbass, ingénieur éco éthologue, président de Houmbaba

Jean Jacques Blanchon, coordinateur du CST du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

Sandrine Ruhlmann, anthropologue chargée de recherche au CNRS et citoyenne

Simon Charbonneau, pionnier du droit de l'environnement et co-fondateur de la SEPANSO

Marie Christine Girault, présidente d'association de protection de la nature Creuse

Jean Louis Martin, directeur de recherche émérite au CNRS, écologie fonctionnelle et évolutive

Sébastien Laborde, conseiller départemental du Grand Libournais (Gironde)

Conseil Municipal de St Christophe de Double (Gironde)

**Contact : [civamppml@orange.fr](mailto:civamppml@orange.fr)**